



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU SAMEDI 27 AOÛT 2022

Affaire n° 11-20220827

**Travaux d'aménagement et de rénovation des bâtiments  
et espaces publics**

### NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

29 août 2022

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités - Article L.2121-25*

### Date de convocation

le 19 août 2022

### Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 9
- absent : 1

L'an deux mille vingt-deux, le samedi vingt-sept août à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jacquet Hoarau, 1er adjoint

### Étaient présents :

Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Charles Emile Gonthier, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Jean Richard Lebon, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Albert Gastrin, Serge Técher, Francemay Payet-Turpin, Martine Corré, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard

### Étaient représentés :

André Thien-Ah-Koon par Jacquet Hoarau, Patrice Thien-Ah-Koon par Marcelin Thélis, Jack Gence par Liliane Abmon, Catherine Turpin par Francemay Payet-Turpin, Véronique Fontaine par Charles Emile Gonthier, Jean-Philippe Smith par Laurence Mondon, Régine Blard par Henri Fontaine, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire, Nathalie Fontaine par Monique Bénard

### Était absente : Patricia Lossy

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 11-20220827**

**Travaux d'aménagement et de rénovation des bâtiments  
et espaces publics**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la décision du représentant du Pouvoir Adjudicateur le 28 juin 2022

**Vu** le rapport n° 11-20220827 présenté au Conseil Municipal du 27 août 2022,

**Considérant** qu'un marché à procédure adaptée a été lancé le 26 avril 2022 pour des travaux d'aménagement et de rénovation des bâtiments et espaces publics de la ville du Tampon (marché à bon de commande de petites maçonnerie, carrelage.), décomposé en 2 lots :

- lot 1 : Travaux d'aménagement et de rénovation partie basse
- lot 2 : Travaux d'aménagement et de rénovation partie haute,

**Considérant** que les prestations prendront la forme d'accords-cadres mono-attributaire à bons de commande, sans minimum, avec un maximum annuel de 300 000 € HT (trois cent mille euros) pour le lot 1 et de 200 000 € HT (deux cent mille euros) pour le lot 2,

**Considérant** que ces accords-cadres sont conclus à prix unitaires pour une durée d'un an à compter de la notification et reconductibles tacitement pour trois années supplémentaires,

**Considérant** qu'en égard au montant de l'opération, la consultation a fait l'objet d'une publication au bulletin officiel des annonces des marchés publics, au journal officiel de l'Union Européenne, et localement au Journal le Quotidien de La Réunion,

**Considérant** que les prestations sont financées sur fonds propres communaux, et imputée au chapitre 021, compte 2135,

**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 27 août 2022 à l'Hôtel de Ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé du Président de séance

Après en avoir débattu et délibéré

**Approuve à l'unanimité**

**Article 1** La passation des accords-cadres à bons de commande pour des travaux d'aménagement et de rénovation des bâtiments et espaces publics de la ville du Tampon (marché à bon de commande de petites maçonnerie, carrelage.), décomposé en 2 lots :

Désignation	Attributaire	Montant maximum annuel HT
Lot 1 : Travaux d'aménagement et de rénovation partie basse	<b>SARL CMI</b> <b>7 Chemin Vaudeville</b> <b>97416 La Chaloupe Saint Leu</b> <b>Courriel : sarlcmi@yahoo.fr</b> <b>téléphone 0262.49.69.22</b> <b>gérant : DUMONT Eric</b>	<b>300 000 €</b> <b>(trois cent mille €)</b>
Lot 2 : Travaux d'aménagement et de rénovation partie haute		<b>200 000 €</b> <b>(deux cent mille €)</b>

**Article 2** En vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire ou un adjoint délégué par lui est habilité à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Laurence MONDON**  
**2 ème Adjointe**



**Par délégation de fonction,**

**Jacquet HOARAU**

**1 er Adjoint**